

Environnement | Gironde : le Département s'engage dans le développement des énergies thermiques renouvelables



Soutenu par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC), le Syndicat mixte Inter-territorial du Pays Haut Entre-deux-Mers (SIPHEM) et le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de Gironde (SDEEG), le Département de la Gironde s'engage avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) pour le développement des énergies thermiques renouvelables. Un contrat destiné à produire 24 Gigawatt-heure d'énergie en trois ans (2019-2021) pour accompagner, tant les collectivités et les établissements publics, que les structures privées dans leur démarche environnementale et énergétique.

Après la labellisation « territoire à énergie positive pour la croissance verte » récompensant en 2017, la Gironde, pour sa capacité à impulser des projets et son rôle d'animateur aux côtés des territoires, le département franchit une nouvelle étape avec le « Contrat de développement territorial des énergies thermiques renouvelables ». Un plan sur trois ans (2019-2021) réalisé en partenariat avec [l'ADEME](#). « Faire le choix des énergies renouvelables, c'est réduire la facture énergétique ainsi que l'impact environnemental tout en faisant appel à une ressource locale », précise Jean-Luc Gleyze, Président du Département.

Un contrat qui prévoit tant des installations individuelles, (chaudière bois pour un bâtiment, installation de production ou process), que collectives (création de réseau de chaleur, extension, densification...) et qui s'adresse notamment aux collectivités (hors État), aux établissements médico-sociaux, à l'habitat social, aux établissements d'hébergement touristique, aux copropriétés (habitat collectif privé) et aux entreprises.

Des technologies et un accompagnement

Qu'il s'agisse de bois énergie (installation d'une chaudière bois avec plaquettes ou à granulés), de solaire thermique (production d'eau chaude sanitaire solaire), de géothermie intermédiaire (chauffage ou refroidissement d'un bâtiment grâce à l'énergie du sol) ou de récupération de chaleur fatale (récupération d'énergie sur les réseaux d'eau usée), le contrat propose des solutions pour de nombreux cas de figure. Il propose en outre des services et un accompagnement technique personnalisé.

A noter qu'une aide au financement, étudiée au cas par cas, pour une installation d'énergie thermique

renouvelable ainsi qu'une aide à l'étude de faisabilité et au commissionnement sont également envisagées.

A ce jour, 44 projets (réalisables en 3 ans) ont déjà été identifiés dont 12 en géothermie, 30 en bois énergie et 2 en solaire thermique. 80% des projets sont portés par des collectivités publiques et 20% par des acteurs du secteur privé (agricole, grandes surfaces, tourisme, médico-social...).

« De nouvelles possibilités sont ainsi offertes aux territoires girondins d'innover en réponse aux enjeux environnementaux. Avec ses partenaires, la collectivité départementale continuera d'encourager la réalisation de projets nouveaux. La transition énergétique girondine se poursuit ! », conclut Jean-Luc Gleyze.

Plus d'infos sur : <https://www.gironde.fr/collectivites/actualites/donnez-une-nouvelle-energie-vos-projets>

Emmanuelle Diaz

Crédit Photo : Département de la Gironde

Publié sur aqui.fr le 19/04/2019

[Url de cet article](#)